



Newsletter

Mars - Avril 2017



Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants des Alpes Mancelles



Fermeture du RAMPE du Lundi 17 avril au Lundi 24 avril . Réouverture Lundi 24 avril à 14 h.

A VOS AGENDAS :

- **JEUDI 20 AVRIL**, Assemblée générale du centre social ESCALE où est rattaché le RAMPE - Salle Gilbert Chauveau à Fresnay à 18 h 30 - verre de l'amitié offert en fin de séance

- **JEUDI 11 MAI**, Soirée débat sur « La place des Ecrans et les enfants »

En partenariat avec le Café de La Famille. Dans la salle de réunion, à côté de la salle du RAMPE. Horaire à confirmer (18 ou 20h? D'ailleurs n'hésitez pas à nous donner votre avis selon vos disponibilités)

GRATUIT - ouvert aux parents, assistantes maternelles et à tous les intéressés

- **JEUDI 8 JUIN Soirée Sommeil pour tous** (soirée interactive)

Avec Laure Levionnois, sophrologue à Fresnay sur Sarthe.

20h salle Gilbert Chauveau à Fresnay sur Sarthe

- **CAFE NOUNOU – MARDI 4 juillet au RAMPE à FRESNAY SUR SARTHE** de 18h à 21h (horaires libres)

Pas de thématique précise à ce jour. A vous de construire cette soirée selon vos idées, réflexions, et sujets que vous souhaitez aborder, n'hésitez pas à nous solliciter.

Que s'est-il passé au RAMPE ?



Un spectacle sur les émotions des tous petits réalisé par 3 lycéennes du lycée agricole d'Alençon. Celui-ci a réuni de nombreux enfants, ass mat et parents



Préparons des crêpes pour notre goûter! Un jeu très intéressant pour manipuler et découvrir des nouvelles sensations.



Atelier proposé et co-animé par une assistante maternelle

Une ronde pour jouer au ballon et faire travailler la motricité et la précision. Un jeu simple et facile à reproduire.



ESCALE. Enfants et parents en cuisine

Suite à la soirée débat sur l'alimentation du jeune enfant le 13 octobre, le secteur familles et le relais assistantes maternelles proposaient aux parents des ateliers cuisine enfants parents adapté au bas âge pour des enfants de 15 mois à 5 ans...

L'atelier qui s'est déroulé le jeudi 16 février comprenait un temps de préparation du repas avec les enfants qui mettaient « la main à la pâte » suivi du partage d'un repas où chacun avait apporté sa contribution...

En entrée, muffin de légumes, poivron, poireau asperge, puis à suivre des filets d'aiglefin cuisinés en poisson pané servi avec du boulgour, et une salade de

fruits en dessert. Pour les enfants il s'agissait de la découverte de la matière, des odeurs, sans aucune obligation pour eux de

participer, les plus petits s'adonnant à du coloriage...

C'était la première expérience du genre pour Escale, avec la

participation de 6 parents et assistantes maternelles, 9 enfants et les deux formatrices Christelle Pourceau et Mélodie Biotteau.



Les « plus grands » participent à la coupe des légumes

Atelier cuisine avec les enfants

Article de l'Orme Hebdo

PREPARONS ENSEMBLE LA FETE DU RAMPE

La fin de l'année scolaire arrive à grands pas. La fête du RAMPE organisée en juin dernier a connu un grand succès auprès des parents et des enfants, sans vous oublier, chères professionnelles!

C'est pourquoi, nous vous proposons de reconduire cet événement ensemble, professionnelles et parents volontaires

Pour mener à bien l'organisation de cette fête, nous avons besoin de vous.

Nous vous proposons donc de nous réunir mardi 23 mai à 20 h au RAMPE . Comptant sur votre présence.

Le cadre juridique selon la convention collective des assistants maternels du particulier employeur:

Les congés pour événements familiaux

Le salarié bénéficiera, sur justification, à l'occasion de certains événements, d'une autorisation d'absence exceptionnelle accordée dans les conditions suivantes:

Sans condition d'ancienneté:

Mariage du salarié:	4 jours ouvrables
Mariage d'un enfant:	1 jour ouvrable
Décès d'un enfant ou du conjoint ou du partenaire d'un PACS:	2 jours ouvrables
Décès du père, de la mère, d'un grand-père ou d'une grand-mère:	1 jour ouvrable
Naissance ou adoption:	3 jours ouvrables

Avec condition d'ancienneté de 3 mois chez l'employeur:

Décès du beau-père ou de la belle-mère (c'est-à-dire père ou mère de l'époux(se)):	1 jour ouvrable
Décès d'un frère ou d'une sœur :	1 jour ouvrable

Ces jours de congé doivent être pris au moment de l'événement, ou, en accord avec l'employeur, dans les jours qui entourent l'événement. Ils n'entraînent pas de réduction de la rémunération mensuelle. En cas de congé pris à l'occasion de la naissance ou de l'adoption, les 3 jours ouvrables peuvent être pris dans la période de 15 jours qui entourent l'événement.

Le coin des idées:

Comment faire manger nos enfants?



Peut-être de manière ludique en leur proposant dans un premier temps de partager le temps de préparation ensemble. Bien entendu, quand vous en avez le temps et que vous êtes détendu! Il faut que ce moment soit un temps de partage et de plaisir pour tous!



Puis, pourquoi pas préparer le repas en « habillant » les aliments? comme vous pouvez le voir sur les photos.

Manger des petits morceaux sera plus facile pour les enfants, surtout s'ils peuvent manger à l'aide d'un pic en bois (attention malgré tout à la manipulation qui pourrait être dangereuse) ou avec les doigts.

Le coin de la petite enfance :



Conseil d'ostéopathe : quelle est l'utilité des chaussures pour bébé et le jeune enfant ?

Alors que beaucoup de parents sont heureux d'acheter de belles petites chaussures pour bébé, je suis au regret de vous annoncer qu'il est pourtant préférable de les laisser marcher pieds nus !

Pas de chaussures pour un bon développement des pieds

Les pieds de votre enfant se développeront mieux s'ils sont laissés à eux-mêmes. Pensez aux économies que je vous fais faire ! Achetez-lui sa première paire de chaussures de marche une fois qu'il marche d'un pas assuré, sans votre aide, et qu'il commence à aller dehors !

A la maison, laissez-le évoluer pieds nus !

Quand bébé expérimente ses premiers pas sans chaussures, ses muscles, ses chevilles et ses orteils bien écartés l'aident à avoir un meilleur équilibre. Si ses pieds sont confinés dans une chaussure rigide, les orteils ne peuvent pas fonctionner de cette façon et les muscles du pied et de la cheville ne développent pas la force nécessaire.

De toute manière, votre enfant apprendra à marcher plus rapidement les pieds nus, et son cerveau se développera de meilleure façon également.

Côté psychomotricité

Mettre des chaussures à des enfants trop jeunes pourrait entraver ses capacités psychomotrices. La santé du corps est reliée de façon étroite à la santé des pieds. Lors de notre pratique quotidienne d'ostéopathe, on peut souvent vérifier que le déséquilibre du bassin, zone clé du corps humain, provient souvent de la déformation/« grippage » du pied. Et je ne vous parle pas des répercussions néfastes sur le reste du corps et la posture...

Quelles chaussures, du coup ?

Sachez que la plupart des chaussures pour enfants qui sont vendues en magasin sont souvent inadaptées et manquent de flexibilité. Il est préférable de choisir des chaussures souples, légères, avec des matériaux les plus naturels possibles et pourquoi pas fabriquées en France pour le côté « Made in France » ? Enfin, les chaussures estampillées « spéciales » sont inutiles.

le RAMPE vous accueille:

Ateliers jeux et rencontres les lundis, mardis et jeudis matins de 9h30 à 11h30 (pas d'atelier pendant les vacances scolaires)

Permanence sans RDV le lundi de 14h à 18h

Sur RDV le mardi et le jeudi de 14h à 18h, le mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h et le vendredi de 9h à 12h30

Contacts: **Christelle Pourceau et Liliane Roger, responsables RAMPE**

02 43 33 30 30 / 06 31 36 28 14 — ramam@centresocialescale.fr